SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 novembre 2018 relatif à la composition du jury de l'examen de fin de formation des élèves attachés d'administration hospitalière

NOR : *SSAH1830802A*

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique;

Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation;

Vu l'arrêté du 23 mars 2018 modifié portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique,

Arrête:

Article 1er

Le jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière au titre de l'année 2018 est composé comme suit:

Mme Cécile COURREGES, directrice générale de l'offre de soins au ministère des solidarités et de la santé, ou son représentant, présidente.

Mme Françoise SCHAETZEL, inspectrice générale des affaires sociales, représentant l'inspection générale des affaires sociales.

Mme Lydia LACOUR, responsable de la formation des élèves attachés d'administration hospitalière, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. Michel LOUAZEL, directeur du département Institut du management de l'École des hautes études en santé publique.

Mme Karine LEFEUVRE, enseignante dans le département des sciences humaines et sociales de l'École des hautes études en santé publique.

Mme Marine PLANTEVIN, directrice d'hôpital, directrice du centre de santé mentale angevin (CESAME).

Mme Chantal LE DEIST, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier Guillaume Régnier à Rennes.

Mme Catherine LEFEUVRE, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier universitaire de Rennes.

Mme Chantal ROUSSEAU, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier universitaire de Rennes.

Article 2

Le secrétariat du jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 novembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice générale de l'offre de soins :
La cheffe de service,
STÉPHANIE DECOOPMANN